



---

**3<sup>ème</sup> Session de la Réunion des Parties Contractantes à l'Accord sur la conservation des oiseaux  
d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)**  
23 – 27 Octobre 2005, Dakar, Sénégal

---

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTUDES NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DE  
L'ACCORD À SOUMETTRE À LA MOP4 EN 2008

**Introduction**

Conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA « *En coordination avec le Comité technique et les Parties, le Secrétariat de l'Accord prépare une série d'études internationales nécessaires pour la mise en oeuvre de ce Plan d'action, y compris*

- a) *les rapports sur l'état des populations et leurs tendances,*
- b) *les lacunes dans les renseignements provenant d'enquêtes de terrain,*
- c) *les réseaux de sites utilisés par chaque population, y compris l'examen du statut de protection de chaque site ainsi que les mesures de gestion prises dans chaque cas,*
- d) *les législations relatives aux espèces figurant dans l'Annexe 2 du présent Accord,*
- e) *le stade de préparation et de mise en oeuvre des plans d'action par espèce,*
- f) *les projets de rétablissement et*
- g) *l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites et de leurs hybrides ».*

Lors de ses 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Réunions, le Comité technique s'est interrogé sur les progrès réalisés relatifs aux examens susmentionnés.

En outre, conformément au paragraphe 7.5 du Plan d'action « *Le Secrétariat de l'Accord fait son possible pour que les études mentionnées au paragraphe 7.4 ci-dessus soient mises en oeuvre à des intervalles ne dépassant pas trois ans* ».

Par ailleurs, le paragraphe 7.6 demande que « *Le Comité technique évalue les lignes directrices et les études préparées au termes des paragraphes 7.3 et 7.4 et prépare des projets de recommandations et de résolutions relatifs à leur élaboration, contenu et application qui seront soumis aux sessions de la Réunion des Parties* ».

Le Secrétariat a répondu à la question du Comité technique sur les progrès réalisés relatifs aux études internationales qu'aucune de ces études n'a été lancée jusqu'à présent, à l'exception du a) *Rapport sur l'état des populations et leurs tendances*. Ceci est dû principalement à un manque de ressources disponibles.

Toutefois, la mise en oeuvre du projet FEM Afrique-Eurasie a dû permettre d'aborder des études b) *Les lacunes dans les renseignements provenant d'enquêtes de terrain* et c) *Le réseau de sites utilisés par chaque population, y compris l'examen du statut de protection de chaque site ainsi que les mesures de gestion prises dans chaque cas* (cf. ci-dessous). Cela veut dire que seulement les études susmentionnées sous d) à g) restaient encore à réaliser.

Avant de pouvoir ajouter des questions spéciales au format pour les Rapport nationaux, il est nécessaire de déterminer une ligne de base. Afin de faire ceci, une étude approfondie du sujet mentionné dans le paragraphe 7.4 d), e), f) et g) du Plan d'action de l'AEWA est nécessaire. Le Secrétariat propose que ce travail sera sous-traité. On estime qu'entre 15.000 et 20.000 Euro seront nécessaires par étude. Par conséquent, le Secrétariat propose d'allouer un montant maximum total de 80.000 Euro pour cette tâche.

Concernant ce sujet, aucun fonds n'a été alloué dans la proposition de budget 2006-2008 (doc : AEWA/MOP 3.28) jusqu'à présent. Si la Réunion des Parties approuve l'importance de ces études, des fonds supplémentaires devront être alloués dans la proposition du budget.

Il faut noter que le budget disponible pour la réalisation de ces tâches, dont le Secrétariat est chargé, est très restreint, vu la perte de pouvoir d'achat pendant la dernière période triennale, obligeant le Secrétariat à chercher des options permettant de faire des économies et d'augmenter son budget pour la période 2006-2008.

Si la Réunion des Parties adopte la proposition de préparer tous les examens énumérés dans le paragraphe 7.4 du Plan d'action, il devrait être possible, selon le Secrétariat, de sous-traiter ce travail en 2007/2008, assurant que les examens seront prêts à être soumis à la MOP4.

Lors de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent, ce sujet a été discuté et la Réunion a accepté de soumettre ce document à la MOP3 pour discussion supplémentaire.

#### ACTIONS DEVANT ETRE ENTREPRISES PAR LA REUNION DES PARTIES

Il est demandé à la Réunion des Parties de prendre note du progrès fait concernant des examens internationaux. En outre, il est demandé à la Réunion des Parties d'examiner la proposition faite par le Secrétariat et de décider si des fonds supplémentaires doivent être alloués dans la proposition de l'avant-projet de Budget pour 2006-2008 afin d'assurer que ces examens soient disponibles pour être soumis à la MOP4.